Newsletter n°119

Le 21 février 2024

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Nous devons rester vigilants sur les projets éoliens proches.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion 2024

Les projets éoliens proches

☞ à **Parlan** (15) : 4 éoliennes seront construites,

☞ à **Camps** (19) : La Cour administrative d'appel de Bordeaux rejette la requête d'Eolfi - lire le **délibéré du 7 novembre 2023**, ou **télécharger le délibéré** qui parle des milans royaux nicheurs et des milans royaux migrateurs. On peut y lire : " ***Cette note relève que plus d'une centaine de ces individus (*** milans royaux***) a été observée à une hauteur de vol à risque comprise entre 30 et 150 mètres, soit au niveau du champ de rotation des pales d'éoliennes, d'une hauteur totale de 200 mètres en bout de pale*** ". Mais le promoteur a déposé un recours en Conseil d'Etat.

☞ Dans le **Grand-Figeac**, les projets de **St-Cirgues et Lauresses** ne sont pas abandonnés et plusieurs autres sont envisagés à Sénaillac-Latronquière, Gorses, Labastide du Haut-Mont. En ajoutant encore 4 autres sites ou projets à proximité de ce secteur Nord-Est du Grand-Figeac (La Luzette, Sousceyrac, Parlan, Bagnac) on peut compter un total de 9 sites envisagés dans le Haut-Ségala pourtant peu venté !

L'association **Vent du Haut-Ségala** nous a envoyé le 7 décembre des **informations téléchargeables**. Les promoteurs seront-ils solvables ? Lire le **bilan financier dressé par Vent du Haut Ségala le 24 janvier 2024** au sujet des promoteurs répertoriés sur le Haut-Ségala du Grand-Figeac.

☞ **A Sousceyrac**, la mairie envisage un projet éolien sur les terres communales et en pleine forêt. Ce projet est à l'étude et la mairie veut se donner la possibilité de choisir si elle continue ou arrête. La concertation a commencé les 9 et 12 décembre, mais les frais engagés risquent d'obliger la mairie à poursuivre ! Lire **l'article complet** de la Dépêche du 8 décembre ou **l'article du 15 décembre** 2023, ou l'article dans **Actu.lot du 7 janvier** 2024

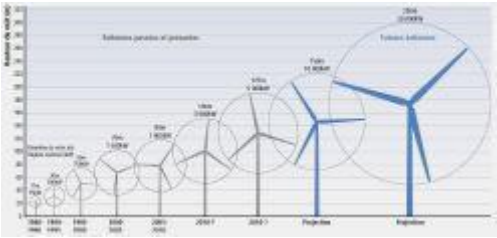

Le dessin ci-contre montre la possibilité que des éoliennes de 180m (300m en bout de pales) soient installées à côté des éoliennes de 100m, (150 m en bout de pales)d u parc de la Luzette, *cliquer sur* ***l'image pour l'agrandir***

L'association Vent du Haut Ségala nous a fait parvenir la **contribution envoyée le 8 janvier** 2024 à la mairie de Sousceyrac. L'APPGE a envoyé ses commentaires **dans le livret interactif**.

Nous restons vigilants sur ce dossier

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le site de l'APPGE , les liens sont en rouge, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en https://)

Aude: La justice refuse l'implantation de quatre éoliennes à Martys
Dans un arrêt du 1er février 2024, la cour d'appel de Toulouse a refusé le recours du promoteur Ostwind qui imaginait implanter quatre éoliennes aux Martys, commune située entre le Tarn et l'Aude.
"***La zone d'implantation du projet éolien présente des enjeux patrimoniaux importants compte tenu de sa situation à proximité de très nombreux sites ou monuments historiques classés ou inscrits"*** justifie-t-elle dans un communiqué de presse. Lire l'article de **France Info du 8 février** 2024 ou dans **actu.fr du 16 février**

Parc éolien dans le Gard : le maire fabrique **700 faux avis de citoyens**, la justice demande une nouvelle enquête publique
Pierre Lucchini, maire de Moulézan, mais aussi vice-président de Nîmes Métropole, a reconnu sa culpabilité et sera jugé en mai prochain pour faux et usage de faux et pour usurpation d'identités, a informé le procureur de Nîmes. Il aurait notamment lui-même posté **un faux avis au nom de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) du Gard**, faisant dire à l'association que " ***les oiseaux possèdent un sens de la vue très développé, ce qui leur permet d'éviter les éoliennes***". Le maire de la commune a avoué avoir fabriqué 700 faux avis lors d'une consultation des citoyens dans le cadre de ce rapport, usurpant pour cela l'identité d'élus et de responsables associatifs, comme le révélait le 7 février Le Canard enchaîné. Lire l'article de **France-Info du 8 février** 2024. **Pierre Lucchini** a envoyé sa démission au préfet du Gard : lire l'article de **France3 du 20 février** 2024

Manche : le projet de parc éolien de Ger enterré après sept ans de procédure
Vendredi 9 février 2024, la cour administrative d'appel de Nantes (Loire-Atlantique), vient de rendre sa décision sur le projet de parc éolien à Ger, dans le Sud-Manche. La demande de la société exploitante et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires **a été rejetée, enterrant ainsi le projet d'exploitation**. Lire l'article dans **Ouest-France du 9 février** 2024

Côte d'Or : Busserotte-et-Montenaille et Grancey-le-Château-Neuvelle
Déjà retoqué par le préfet en septembre 2022, le projet éolien est encore plus compromis après une nouvelle décision de justice. La cour administrative **d'appel de Lyon a rejeté, le 1er février 2024**, la requête du porteur du projet. Lire l'article dans **BienPublic du 9 février** 2024.

Hérault : le Conseil d'État retoque le projet des quatre éoliennes à Puissalicon
" *La mobilisation des habitants de Puissalicon et de tous les défenseurs du patrimoine et de la biodiversité, a payé, aidé par leur avocat montpelliérain Nicolas Gallon, et le soutien du collectif **régional TNE-OE**, Toutes nos énergies-Occitanie Environnement* ", se félicitent ce mercredi 24 janvier 2024 Michèle Solans, une des responsables de TNE-OE et Nathalie Navarro de l'association Sauvegarde du paysage des **7 collines de Puissalicon**, fières du succès de leur combat. Lire l'article dans **actu.fr du 24 janvier** 2024 ou l'article dans **TNE-OE du 23 janvier**

Vosges : le projet éolien est stoppé à Ahéville

En cause, la présence de nids de **cigognes noires et de milans royaux** dans le secteur d'Ahéville, de Vroville et de Velotte-et-Tatignécourt. " *Ça ne nous semble pas soutenable d'engager des frais, alors qu'il y a des enjeux environnementaux. Car, en plus de la présence de ces nids, la possible implantation des éoliennes aurait été dans le couloir migratoire de ces oiseaux* " Lire l'article dans **VosgesMatin du 25 janvier** 2024.

RTE a publié son bilan 2023

Il apparaît que le solde exportateur en 2023 est de 50,1 TWh et la production éolienne de 50,7 TWh.
Mais, " *la France a connu en 2023 un nombre inédit **d'épisodes de prix négatifs, s'élevant à 147 heures sur l'année**. Le système électrique européen est caractérisé par une augmentation structurelle du nombre d'épisodes à prix négatif sur les cinq à dix dernières années, liée au développement des capacités de production renouvelables variables : en 2023, l'Allemagne a connu 301 heures à prix négatif, la Belgique 222, les Pays-Bas 316. Les épisodes de prix négatifs se produisent à des moments où la production renouvelable est particulièrement forte (**trop de vent ou de solieil**), jusqu'à ce que la production dépasse la consommation.* " extrait de la **page synthèse** . Si la consommation annuelle a baissé de 3,2% par rapport à 2022, la production a augmenté de 11,1% !

Belgique : Le nombre de plaintes contre les éoliennes est au plus haut en Flandre

L'an passé, 66 plaintes liées à des nuisances causées par des éoliennes ont été enregistrées en Flandre, ce qui représente le nombre le plus élevé de plaintes au cours des sept dernières années, selon les chiffres de la ministre régionale de l'Environnement. La pollution sonore et les problèmes d'ombre constituent les principaux motifs de plaintes. Lire l'article dans **7sur7.be du 12 février** 2024.

L'Allemagne dépenserait 4.200 % de plus en coûts de transport pour le réacheminement de l'électricité **que la France**.
Damien Ernst : "*Il faut d'abord bien expliquer à quoi ce chiffre correspond. Le réseau allemand n'est souvent pas assez solide pour transporter ou distribuer le renouvelable allemand quand il y a trop de soleil ou de vent. Les **Allemands doivent donc couper les éoliennes** ou les fermes photovoltaïques pour éviter des problèmes de tension ou de congestion. **Cela coûte de l'argent** car **ils doivent indemniser les producteurs d'énergie renouvelable**. L'Allemagne a agi de manière ridicule dans le sens où il aurait fallu d'abord développer son réseau puis investir dans le renouvelable. Personne ne va investir dans une usine s'il ne dispose pas d'une route lui permettant d'acheminer ses produits vers ses clients !* "Lire l'article de **Alantico du 11 février** 2024.

La **FED (Fédération de l'Environnement Durable**) a décidé de **porter le décret du 28 décembre 2023 devant le Conseil d'Etat.** Ce décret scandaleux donne aux installations éoliennes et photovoltaïques la possibilité d'être une "**Raison Impérative d'intérêt Public Majeur**" (RIIPM). Sur le **site de la FED** vous pourrez découvrir les autres actions… ou les **communiqués de presse**

Vent du Milan a fait un tutoriel ZADER pour les maires . Ce tutoriel permet de répondre aux questions des maires au sujet de la loi d'accélération des énergies renouvelables, et de la détermination des Zones d'Accélération du Déploiement des Energies Renouvelables (ZADER).

< **Pour en finir avec les éoliennes : des promesses aux réalités - partie 1 durée 1 h 48 et à qui profite le crime ? - partie 2 durée 2 h 11**

Il existe une carte inter-active permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleures places .

La **carte interactive utilisée** se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser; certaines sont intéressantes et peuvent être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche , il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !

Des pétitions

Non aux éoliennes de Total dans une garrigue inflammable entre Nîmes et Alès

Trop c'est trop. Nous ne voulons pas de ces 16 000 éoliennes programmées.

Nous exigeons du gouvernement un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes en France

Sur le site de l'APPGE, nous avons installé une page avec des documents téléchargeables

Ceux, nouveaux, de " Belle Normandie Environnement " sur " *ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent* "

N'hésitez pas à télécharger et à utiliser

il y a maintenant 16 fiches consultables sur les 60 en préparation par Belle Normandie Environnement

Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**

Le document de **Vent de Colère** sur **comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin d'adhésion 2024 en format pdf. Nous changeons de banque car les frais bancaires y sont trop importants !

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....
Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.
Gardez-vous en bonne santé
Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87
gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Christian Momboisse, président
Dominique Lacambre, trésorier
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, secrétaire adjointe
Brigitte Briard, présidente d'honneur

Pour vous désabonner
Veuillez me retirer de votre liste de diffusion